

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-322

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109712-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-322

Règlement d'intervention financier du dispositif 'Ma Rénov Bordeaux Métropole' pour les copropriétés - Diagnostic technique global - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement d'intervention financier du dispositif 'Ma Rénov Bordeaux Métropole' pour les copropriétés prévoit un ensemble d'aides, pour :

- Les « diagnostics techniques globaux » (DTG),
- L'accompagnement des propriétés (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) et les études techniques des projets de rénovation énergétique (Maitrise d'œuvre conception),
- Les travaux de rénovation.

Sur la période 2022-2024, 629 dossiers ont été notifiés pour des DTG, pour un montant d'aides total de 3.464.811 €.

Or, depuis le début de l'année 2025, 687 nouveaux dossiers ont déjà été déposés et leur nombre pour l'année 2025 pourrait s'élever à environ 1 150.

Ce succès s'explique par le fait que certaines parties essentielles du diagnostic technique global sont ou deviennent progressivement obligatoires. Aussi l'aide métropolitaine perd son caractère incitatif. Toutefois l'audit énergétique réalisé lors de la phase conception du projet de rénovation restera financé dans le cadre des aides aux travaux afin d'accompagner au mieux les copropriétés s'engageant dans des démarches vertueuses.

Il est donc proposé de modifier le règlement d'intervention pour supprimer l'aide aux diagnostics techniques globaux, devenue non essentielle au soutien de l'activité de rénovation des copropriétés.

Il est proposé de cesser d'octroyer les aides dès la prise d'effet de la présente délibération, y compris pour les dossiers déjà déposés et non encore instruits.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5215-19 et 5217-2.,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le Code de l'Energie,

VU la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique,

VU la délibération 2016/777 du 16 décembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et le Programme d'Orientations et d'Actions Habitat,

VU la délibération métropolitaine n°2019/327 du 24 mai 2019 approuvant le projet de renforcement de la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole au service de la massification de la rénovation énergétique

VU la délibération n° 2022/176 du 25 mars 2022 relative à la rénovation énergétique de l'habitat – Programme 2022-2026,

VU la délibération n°2022/288 du 20 mai 2022 approuvant le fonds solidarité climat en faveur des copropriétés,

VU la délibération n° 2022/539 du 30 septembre 2022 relative à l'adoption du nouveau Plan climat, lequel porte une ambition renforcée et permet de rendre lisibles et concrètes les actions nécessaires pour se mettre résolument sur la trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050.

VU la délibération n° 2024-461 du 26 septembre 2024 et ses annexes portant Règlements d'intervention financiers du dispositif 'MaRéno Bordeaux Métropole' pour les copropriétés et les logements individuels - Décision – Autorisation

VU le Règlement d'intervention financier du dispositif 'MaRéno Bordeaux Métropole' pour les copropriétés et notamment son article 1.a. Aide au diagnostic technique global avec audit énergétique (DTG)

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant que la réalisation de diagnostics techniques globaux devient progressivement obligatoire et que l'aide correspondante n'est plus de fait, incitative.

DECIDE

Article 1 : De supprimer le paragraphe « 1.a. Aide au diagnostic technique global avec audit énergétique (DTG) » du Règlement d'intervention financier du dispositif 'MaRéno Bordeaux Métropole' pour les copropriétés.

Article 2 : Que ces aides spécifiques aux DTG cesseront d'être attribuées à partir de la date de prise d'effet de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU;

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur FARNIER, Monsieur GARRIGUES, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Monsieur PEREIRA, Madame RAMI, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------